

# Zoom sur...

## Comme chez soi, à la Maison des artistes.

### En quête de reconnaissance

L'Art se transforme autant qu'il transforme la matière et l'esprit. Sculptant, modelant, organisant les sons, les mots, dessinant, peignant, il crée finalement sa propre histoire comme celle de l'humanité.

En 1563 prévalent encore corporations artisanales et ateliers du Moyen-âge dont les principaux commanditaires restent les pouvoirs religieux ou aristocrates. Florence fonde alors, sur le modèle antique, une première académie pour regrouper les arts ayant le dessin en commun. La primauté accordée à cette pratique, résulte de sa filiation avec le dessein ou idée créatrice originelle. Aux XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles, la France puis l'Europe toute entière se dotent des principales institutions sous la tutelle des autorités politiques, qui président au destin des artistes. La notion des Beaux Arts émerge. Académies et Salons se multiplient pour former et récompenser. Un marché sans précédent s'ouvre en Europe du Nord où s'affirme une forte croissance économique. Collectionneurs et mécènes accompagnent le développement des arts. L'élite culturelle veut encourager le génie !

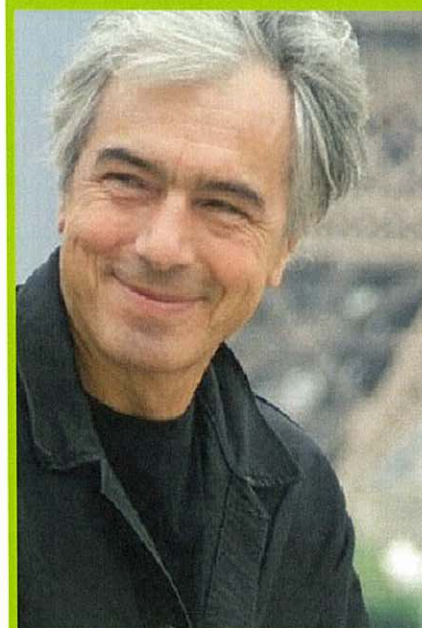
En 1791, la France démocratise l'accès des Salons aux artistes que le public découvre avec intérêt. Une nouvelle clientèle issue de la bourgeoisie, contribue à favoriser l'autonomie financière des artistes. Un temps seulement, car bouleversements politiques et difficultés économiques ravivent bientôt le mythe de l'artiste maudit en mal de commandes. Une vision faussement romantique se plaît à le représenter excentrique et marginal et résiste depuis, aux soubresauts du marché de l'art qui fait et défait les renommées.

À l'ère de l'industrialisation, on entend davantage les revendications de l'artisan et de l'ouvrier dont la production avant tout utilitaire, s'inscrit toujours plus dans une société de consommation de biens. Dans un monde où la technique a créé le 7<sup>ème</sup> art, l'artiste doit-il se résigner à ne considérer ses œuvres que comme une série d'objets, à subordonner leur valeur esthétique à l'économie, en rejoignant les acteurs du marché ?

### De la solidarité au recensement

L'entraide était souvent aux rendez vous des artistes dont les conditions de vie demeuraient difficiles. Fondée en 1952, c'est

Artisan des temps modernes et du décroisement dans l'Art, l'artiste ferait-il tomber la dernière pierre qui le séparait des salariés, en entrant à la MDA ?



Remy Aron

d'abord dans un esprit de solidarité qu'est née La Maison des Artistes. En 1965, la MDA reçoit l'agrément de l'État pour gérer le régime de Sécurité sociale des auteurs d'œuvres graphiques et plastiques ; l'Agessa étant ensuite déclarée compétente pour les activités de création littéraire, dramatique, musicale, audiovisuelle et photographique.

Après une redéfinition structurelle, la MDA est depuis 2001 une entité dont les missions auprès des artistes et des diffuseurs, se répartissent entre l'association présidée par Rémy Aron et le conseil d'administration présidé par Gilles Fromontel.



Photo de groupe convention 2008



Gilles Fromontell

Si l'adhésion à l'association reste un acte volontaire, il faut savoir que l'artiste a l'obligation d'officialiser son activité auprès de l'organisme de recensement<sup>2</sup> et de déclarer ses revenus au centre des impôts dès le premier euro perçu, même en cas d'activités professionnelles multiples.

### Une cohabitation des intérêts

Les chiffres officiels comptabilisent à la MDA, 16 000 adhérents à l'association et près de 50 000 inscrits. Faute de pouvoir étendre les contrôles déplore R. Aron, de nombreux diffuseurs occasionnels et 30 000 artistes échapperaient

encore aux dispositifs de la filière professionnelle, mis en place pour collecter les cotisations. Pourtant la gestion de l'organisme est en bonne santé et affiche un excédent quand le régime général de la Sécurité sociale, ne parvient pas à soigner ses déficits.

Une « fiction juridique » assimile malgré leur spécificité, les artistes aux salariés et leur permet de bénéficier des mêmes avantages sociaux, assurances maladie et vieillesse. Mais la couverture sociale n'est accordée aux identifiés, qu'après déclaration d'un bénéfice annuel de 7 500 euros minimum et le règlement d'une cotisation égale à 15 % des bénéfices. Pas d'assurance chômage, pas même un statut d'intermittent. Cette précarité explique G. Fromontell, renforce les inégalités, accroît un sentiment d'injustice face aux priorités institutionnelles d'achats au profit d'un certain Art contemporain.

La MDA, remarque G. Fromontell, exerce aujourd'hui ses mandats dans un dialogue constructif avec les organisations syndicales et les institutions de contrôle chargées de la Sécurité sociale, du budget et de la culture. L'organisme souhaite étendre son influence et

- 1- Siège de l'Association :  
11 rue Berryer 75008 Paris  
01 42 25 68 26
- 2- Service Administratif :  
90 av. de Flandre 75943  
Paris cedex 19  
01 53 35 83 63
- 3- Délivré gratuitement  
sur demande :  
[www.lamaisondesartistes.fr](http://www.lamaisondesartistes.fr)

prendre part aux décisions qui régissent le marché international. Le Livre Blanc<sup>3</sup> édité comme un manifeste après la tenue d'une Convention fin 2008 au centre G. Pompidou, avec les principaux représentants européens des arts visuels et plastiques, révèle une grande disparité de droits d'un pays à l'autre et engage pour l'avenir une réflexion dont R. Aron attend une revalorisation du statut de l'artiste.

Il est révolu le temps de l'insularité qui confinait l'artiste dans son atelier. Il faut se mobiliser s'entendent à dire les deux présidents, constituer un lobby pour obtenir de la Commission européenne davantage de protections. La reconnaissance passe par la visibilité du nombre et ce n'est qu'à ce prix, affirme G. Fromontell, que les artistes feront entendre leurs revendications pour obtenir davantage d'aides à la création, d'incitations fiscales et une réelle amélioration de leurs conditions de vie.

*Philippine Moranges*